

GUIDE PRATIQUE DE L'ORGANISATEUR D'UNE ANIMATION TERRITORIALE

ET DE PLEINE NATURE





AVANT PROPOS

La Fédération Française de Natation est depuis de nombreuses années investie dans le développement des activités estivales notamment via Nagez Grandeur Nature, Water-Polo Summer Tour, l'eau libre et les clubs de natation estivale. Depuis une dizaine d'années, l'opération Savoir-Nager puis le plan J'apprends à nager ont également connu un succès croissant sur la période des vacances estivales.

L'ensemble de ces activités représente un fort potentiel de développement en termes de pratiquants et donc de licenciés, c'est pourquoi, la FFN souhaite pleinement investir ces champs d'activité. Pour cela, afin d'inviter et d'encourager l'ensemble des structures fédérales à se positionner sur ce types d'activités en organisant des opérations estivales, la FFN a conçu un guide pratique afin d'accompagner les structures fédérales dans les différentes démarches de mises en œuvre. Ce guide est le fruit d'une réflexion menée par un groupe de travail fédéral regroupant élus, salariés, cadres techniques, spécialistes de l'évènementiel et s'appuie sur les expériences et organisations déjà menées, le tout mené dans une « logique projet de développement ».

Ce guide se veut pragmatique et simple d'utilisation, il compile à la fois les questions fondamentales à se poser avant de se lancer dans l'organisation d'une opération estivale, et propose, selon le contexte d'évolution, un mode opératoire type, des conseils d'utilisation (aménagement du lieu, sécurité, encadrement, matériels, ...), des préconisations de mise en œuvre, des bonnes pratiques (stratégie de communication et promotion, stratégie d'affiliation et d'adhésion fédérale) et une estimation budgétaire.

A noter que trois lieux de pratiques estivales ont été identifiés et sont à privilégier. Il s'agit :

- Mise en œuvre d'une pratique estivale via l'installation d'un bassin d'apprentissage
- Mise en œuvre d'une pratique estivale via l'aménagement d'un site naturel (lac, rivière, mer, étang, ...)
- Mise en œuvre d'une pratique estivale via l'utilisation de piscines non occupées sur la période concernée et/ou par des clubs affiliés (camping ou autre).

Pour chacun de ces lieux de pratique, une fiche thématique descriptive « mode opératoire » est proposée.

Enfin, afin de vous aider dans la réalisation d'un diagnostic de votre territoire, identifier le lieu de pratique le plus propice, (lieux de pratiques déclarés dans le RES, lieux de baignade aménagée, bassins occupés et bassins inoccupés) et vous accompagner dans les démarches de mises en œuvre, le département Développement des pratiques et de la santé de la FFN est à votre disposition.

Nous espérons que ce guide vous permettra de développer vos activités, de faire rayonner votre club sur votre territoire mais aussi de fidéliser et augmenter le nombre de vos licenciés.

SOMMAIRE

Introduction sur l'organisation d'un événement

- Etape 1 : analyse des besoins 5
- Etape 2 : choix de l'organisation..... 6
- Etape 3 : budget prévisionnel 7

Fiches thématiques par lieu de pratique

- Piscines sans clubs FFN..... 9
- Sites naturels..... 15
- Bassins temporaires..... 21

Fiches thématiques par activité

- J'apprends à nager et Aisance aquatique.... 33
- Nagez Grandeur Nature..... 36
- Beach Polo et Water-Polo Summer Tour.. 39
- Eau Libre et natation en eau froide..... 42

- Synthèse accompagnement dispositifs fédéraux..... 45



GÉNÉRALITÉS SUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT

Avant de se lancer directement dans l'organisation d'une animation, il faut prendre le temps de bien définir son projet.

Les principales questions à se poser avant de se lancer sont :

- Quels sont mes objectifs ?
- Quels sont les équipements utilisables à proximité ?
- Quels sont les moyens dont je dispose ?

LES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

La mise en place d'une action d'animation requiert une méthodologie de projet. Pour cela, nous vous proposons de suivre les étapes décrites ci-dessous afin de vous guider dans vos démarches. Un guide plus général est également disponible sur Extranat.

ÉTAPE 1 : ANALYSE DES BESOINS ET ÉVALUATION DU POTENTIEL D'ACTIONS

- *Vigilance* : les actions de développement visent l'accueil de nouveaux licenciés. Pour cela, il faut que la structure ait des créneaux suffisants ainsi que les capacités d'accueil adéquates.
- *Elaboration d'un diagnostic territorial (SWOT) + définition des objectifs*

Les questions à se poser :

- Quelle(s) activités(s) ?
- Où ?
- Pourquoi ?
- Comment ?

LES PRÉREQUIS

Se lancer dans la réalisation d'une animation estivale nécessite un travail préparatoire important. Il faut d'abord bien savoir si vous avez des capacités d'accueil dans votre club en cas de réussite de votre évènement pour accueillir les éventuels nouveaux pratiquants.

La première question à se poser est de savoir « pourquoi » une animation estivale vous semble être une bonne opportunité. De cette question découle d'autres questions comme :

- Quels sont vos objectifs ?
- Quel est le public visé ?
- Quel est le lieu le plus approprié ?
- Quelle date ou quelle période est à privilégier ?
- Quel budget consacré à cette action ?
- Quel matériel et quel aménagement ?
- Quel encadrement ?
- Qui fait quoi et quand ?
- Quels sont les partenaires extérieurs à solliciter (financement et autorisations) ?

Réaliser un diagnostic territorial peut vous aider à identifier le potentiel de développement et à décider s'il faut se lancer ou non.

De plus, la réalisation d'un projet associatif peut aider le club à se projeter et cela peut être un préalable intéressant avant de se lancer. L'outil « La construction du projet associatif » du CNOSF est [accessible à partir de ce lien](#).



ÉTAPE 2 : CHOIX DE L'OPTION / CHOIX DU TYPE D'ORGANISATION

- *Les questions à se poser :*

- *Accessibilité du lieu (secours/ pratiquants) / présence parking ?*
- *Attractivité du lieu*

- *Présentation des 3 fiches thématiques (options) - Présentation des équipements/ zones d'évolution*

Le contexte local peut parfois limiter les choix possibles d'activités. Dans l'idéal, il faut un cadre agréable qui est connu des habitants ou touristes et facile d'accès. Si le lieu est isolé (loin des transports en commun), un parking à voiture et/ou à vélo doit être accessible.

Une fois qu'un site potentiel a été identifié, il est essentiel que l'organisateur s'adresse au propriétaire/exploitant pour obtenir l'autorisation de proposer une manifestation publique sous réserve d'une évaluation complète des risques, y compris des tests de qualité de l'eau.

L'organisateur est tenu de faire une demande pour l'utilisation du site et de ses installations. Il vérifie la disponibilité pour les dates de l'événement. Un site peut être occupé pour une manifestation sportive, mais aussi culturelle. Il convient donc de se rapprocher des services institutionnels compétents pour s'assurer de la disponibilité du site à la date choisie.

L'organisateur doit soumettre toute demande au moins six mois à l'avance. Une demande écrite est préférable et doit être aussi précise que possible, demandant l'utilisation de toutes les installations et de tout l'équipement nécessaires. Une réunion avec les gestionnaires du site pour discuter de l'événement (ex. tendances de la circulation, restrictions, nettoyage, etc.) peut éviter de futurs problèmes potentiels.

L'étude détaillée du site est une tâche très importante. L'organisateur effectuera une étude avant le début de la planification et se rapprochera de la Ligue de natation s'il souhaite un appui technique et politique. Par la suite, il réexaminera le site avant l'événement pour s'assurer qu'aucun changement ne s'est produit. L'accès à la zone est très important, car cela déterminera non seulement comment le public viendra sur l'activité mais également les secours en cas de problème.

Différentes possibilités :

- Piscines non exploitées (campings par exemples)
- Sites naturels, le plus simple à conquérir
- Bassins mobiles d'activités aquatiques

Les fiches thématiques se trouvent en pages [9](#), [15](#) et [21](#).

Des actions itinérantes sont possibles mais elles nécessitent en complément des véhicules et elles multiplient les démarches (autorisations).



ÉTAPE 3 : ELABORATION DU BUDGET PREVISIONNEL

En fonction du type d'organisation choisi et du lieu, les natures de dépenses peuvent varier. L'utilisation d'un bassin déjà existant est en général la solution la moins onéreuse car elle ne nécessite pas de coûts d'aménagement, ni de sanitaires. Un poste de dépenses importants est le coût des éducateurs sportifs en charge des activités notamment en raison de la pénurie dans ce secteur d'activités.

Les différents types de dépenses et de recettes sont :

| Dépenses | Recettes |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Achat de la structure ou location des lignes d'eau● Sanitaires (toilettes, douche, pédiluve)● Aménagement du site● Coût de fonctionnement (électricité, fluides, gardiennage, stockage, montage, démontage)● Communication● Matériel pédagogique● Personnel● Autres (location ou achat d'un véhicule...) | <ul style="list-style-type: none">● Adhésions● Partenaires institutionnels dont Communes, communautés de communes, conseil départemental et régional, Agence Nationale du Sport, Politique de la ville...● Partenaires privés● Mécénat |

La commune et l'intercommunalité peuvent participer au financement de l'événement soit directement (subventions) soit indirectement (prises en charges de certaines dépenses). En général, une demande de subvention doit être réalisée avec parfois une demande d'un projet associatif ou un projet de développement en complément du budget de l'action et de la structure. De même, les conseils départementaux et les conseils régionaux participent au financement du sport pour tous et il faut identifier les périodes de dépôt des dossiers de demande de subvention. Pour l'élaboration d'un budget prévisionnel, il faut bien penser à valoriser les heures de bénévolat en recettes et dépenses.

Les animations estivales ainsi que l'animation ou la gestion d'un bassin habituellement inutilisé peuvent être subventionnés au titre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF). L'achat de bassins éphémères peut également être aidé en 2023 notamment via le fond des équipements de proximité. Vous trouverez [à partir ce lien un guide de l'ANDES](#) sur le sujet.

Dans certains types de territoires (QPV, ZRR), il peut exister d'autres possibilités de financement que ce soit les aides de la politique de la ville, de certaines Fondations ou de l'Union Européenne (FEDER, FSE et FEADER).



FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

FICHES THÉMATIQUES PAR LIEU DE PRATIQUE

Cette partie vise à vous présenter les différents lieux de pratique où il est possible de proposer des activités fédérales en dehors de votre piscine habituelle.

Chaque fiche thématique présente un type de lieu potentiel avec une proposition de mise en oeuvre d'animations adaptées au contexte :

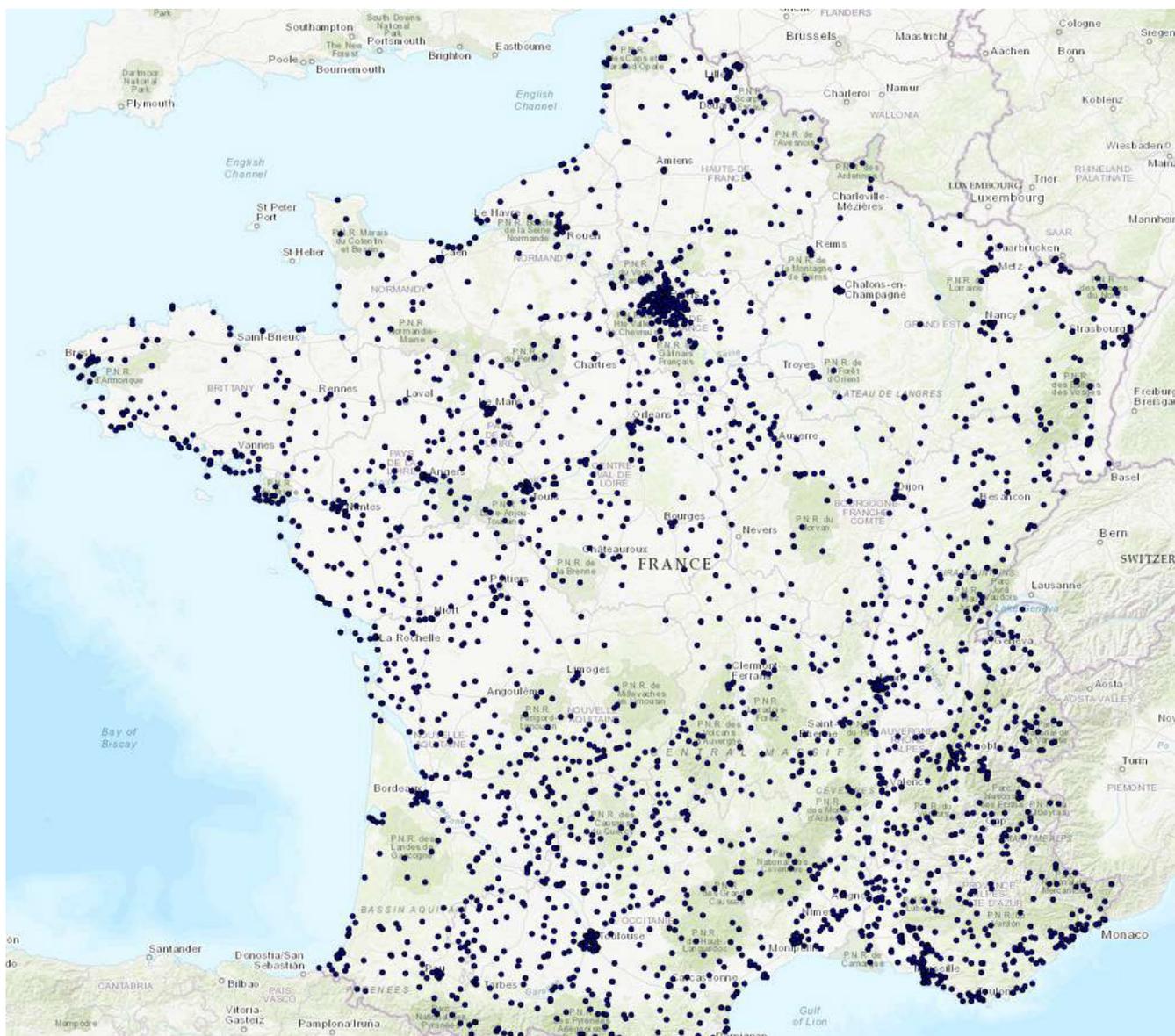
- piscines sans clubs FFN
- sites naturels
- bassins mobiles d'activités aquatiques

PISCINES SANS CLUB FFN

● Contexte : 2/3 des piscines couvertes disposent d'un club FFN alors que 5 % des piscines découvertes en disposent. Les bassins d'été représentent un potentiel important de pratiquants assez facilement accessible.

Parmi les piscines découvertes, il y a un cas particulier : les campings. Ce type de bassin est historiquement éloigné de nos activités fédérales mais des possibilités semblent pouvoir se nouer.

En fonction du propriétaire, du gestionnaire et du bassin, il sera possible de développer une ou des activités fédérales (apprentissage, aquaform...).



Carte des piscines sans club affilié à la FFN.

Objectifs

- Animation d'un bassin inoccupé
- Mise en place d'activités
- Opération de découverte et de promotion de la natation
- Recrutement de nouveaux adhérents

Description

Proposer des activités fédérales (apprentissage, activités de santé, perfectionnement ou compétition) dans un bassin sans club FFN.

Publics cibles

- Locaux
- Touristes et vacanciers
- Scolaires
- Accueil collectifs de mineurs

Structures

Toutes les structures fédérales.

Période

De mai à septembre (en métropole).

Activités proposées

Dépend de la convention avec le gestionnaire de la piscine mais potentiellement toutes les activités de la FFN.

Encadrement

Des éducateurs sportifs pour les activités et des BNSSA pour la surveillance.

Aménagement du site

Normalement très peu.

Matériels

Matériels pédagogiques, lignes d'eau...

Communication

Si vous avez des activités ouvertes au grand public, une communication assez large peut être réalisée. Le club peut en parler sur ses réseaux sociaux et éventuellement demander un article ou un publireportage dans la presse locale. De plus, des affiches et flyers peuvent être distribués à l'Office du tourisme, dans les campings et commerces...

Partenariats

FFN : Malmsten pour l'achat de lignes d'eau et La Scolaire pour l'achat du matériel pédagogique.

Autres : gestionnaire et propriétaire de l'équipement, commune, communauté de communes...



Financement

- Dépenses : location de lignes d'eau, achat de matériel pédagogique et rémunération de l'encadrement.
- Recettes : participants et partenaires (institutionnels et éventuellement privés). Les actions de gestion d'un équipement sont éligibles aux projets sportifs fédéraux (PSF), fonds de l'Agence Nationale du Sport, géré administrativement par la FFN.

Sécurité

Professionnels qualifiés (éducateurs sportifs et surveillants)

Liens et Positionnement FFN : Adhésion fédérale (structure) / Licence fédérale (pratiquant)

Affiliation : annuelle ou animation (de 1 à 4 mois). Il est également possible de passer par le club de ligue pour les ligues qui en disposent

Licence : dépend du type d'activité et du type d'affiliation

Points de vigilance

Comprendre les besoins des gestionnaires / propriétaires (éducateurs, animations...) afin d'aboutir à une relation gagnant-gagnant

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Analyse des besoins et diagnostic territorial
- Choix du lieu et conventionnement avec le gestionnaire
- Demande de subventions et bouclage du budget (partenaires institutionnels et privés)
- Recrutement des éducateurs
- Achat du matériel
- Campagne de communication
- Réalisation de l'action
- Etablissement d'un bilan avec le bilan financier

Le petit plus

Il ne faut pas oublier de solliciter les campings !



- Exemple : Ligue de Normandie

La Ligue de Normandie Natation essaie de capter un public habituellement hors du giron FFN : celui des campings.

Objectifs de l'opération :

- développer des activités aquatiques pour la clientèle de séjour dans les structures campings.
- identifier la Ligue de Normandie Natation comme un incontournable des activités natatoires et d'animations (mettre en lien avec le circuit régional eau libre et les activités NGN).
- augmentation du nombre de licences FFN.

Suite au diagnostic des campings et concession du territoire, une identification des besoins puis un démarchage auprès des structures 4 et 5 étoiles (mailing, phoning, déplacement sur site) ont été réalisés.

Il en résulte la proposition d'un modèle économique sous la forme de « kits/formules » à la demi-journée ou à la journée avec la surveillance. Les activités proposées doivent répondre aux besoins de la structure et tournent autour des activités de l'animation (aquaform, aquabike, animations enfants) et de l'apprentissage (cours collectifs).

La Ligue exerce une prestation de services pour les campings et elle emploie les éducateurs sportifs. Elle note des difficultés de recrutement en période estivale en raison d'une forte concurrence avec les concessions privées (type club mickey).



Contact local : Arvine AMIN, agent de développement de la Ligue
Mail : arvine.amin@ffnnormandie.com

- Exemple : Ligue de Normandie

La Ligue de Normandie Natation essaie de capter un public habituellement hors du giron FFN : les touristes et vacanciers.

Objectifs de l'opération :

- développer des activités aquatiques pour les locaux, les scolaires, les vacanciers de la collectivité.
- répondre aux difficultés de recrutement des éducateurs et des surveillants.
- identifier la Ligue de Normandie Natation comme un incontournable des activités natatoires et d'animations (mettre en lien avec les actions campings, le circuit régional eau libre et les activités NGN).
- proposer des actions JAN et Aisance Aquatique.
- augmenter le nombre de licences FFN.

Suite à une demande de notre ERFAN pour obtenir des créneaux (PRMSP du BPJEPS et formations fédérales), la collectivité a repris contact avec la ligue pour une gestion de la structure sous forme de prestation de service, une identification des besoins puis une réponse à l'appel d'offre de marché public ont été réalisés.

Il en résulte la signature d'une convention pour une gestion de la piscine pendant cinq mois et demie.



Contact local : Arvine AMIN, agent de développement de la Ligue
Mail : arvine.amin@ffnnormandie.com

● Exemple : Ligue de Bretagne

En complément de ses activités de gestion de bassins mobiles, la Ligue de Bretagne a obtenu en 2021 la gestion en délégation de service public (DSP) d'une piscine extérieure de 50m à Pontivy. La Ligue gère le bassin de mai à octobre. Elle s'occupe du recrutement des éducateurs sportifs, de la surveillance, de la vente des tickets d'entrée et de l'entretien de la piscine. Elle propose du J'apprends à nager ainsi que des activités d'aquaform.

Lors de ce premier été, la Ligue a dû faire face au Pass vaccinal ce qui a freiné le nombre d'entrées. Cependant, le bilan est globalement positif. Les clubs locaux ont pu bénéficier de créneaux, 227 enfants ont suivi des cours d'apprentissage et la Ligue a quasiment été à l'équilibre budgétaire. Les principales dépenses concernent les ressources humaines (près de 80% du budget), l'entretien de la piscine ainsi que les différents moyens de paiement pour l'achat des billets d'entrées (caisse, carte bancaire, site Internet...). Pour les recettes, la Ligue a bénéficié d'une aide PSF de 8 000€ en plus de la location de lignes d'eau et des entrées.

En 2022, la convention est renouvelée pour trois ans.



Contact : Katarin QUELENNEC-LORZIL, agent de développement de la Ligue
Mail : liguebretagne.developpement@gmail.com

SITES NATURELS

● Contexte : La France dispose de nombreux sites naturels (lacs, étangs, rivières, mers...) où la baignade est possible. Chaque lieu dispose de ses propres caractéristiques et un événement qui se déroule en mer peut être très différent d'un événement qui se déroule dans une rivière ou un lac.

L'organisateur doit considérer les éléments suivants :

- Infrastructures déjà disponibles ;
- Possibilités d'accès des services de secours ;
- Accessibilité au site ;
- Température probable de l'eau ;
- Mouvements d'eau (courant, tourbillon...) ;
- Qualité de l'eau ;
- Dangers cachés à la surface ou sous-marins ;
- Autres usagers du plan d'eau ;
- Possibilité de mettre des activités sur les berges ou la plage.

De plus l'organisateur doit consulter les utilisateurs réguliers du plan d'eau : pêcheurs, sauveteurs, kayakistes, plaisanciers, planchistes, etc.

Depuis 1998, la FFN met en place un dispositif « Nagez Grandeur Nature » qui vise à animer les plans d'eaux. Dans ce dispositif de nombreuses animations sont proposées : séance découverte, animation water-polo, séance d'apprentissage, passage de tests....

En complément des activités aquatiques, vous pouvez proposer des activités terrestres.

Objectifs

- Animation d'un site en milieu naturel
- Opération de découverte et de promotion de la natation
- Recrutement de nouveaux adhérents

Description

La France dispose de nombreux sites naturels (lacs, étangs, rivières, mers...) où la baignade est possible. Les personnes fréquentant ces lieux ne sont majoritairement pas licenciés et l'objectif est de faire connaître nos activités auprès du grand public.

Publics cibles

- Habitant d'un lieu isolé sans bassin de natation
- Touristes et vacanciers
- Scolaires
- Accueil collectifs de mineurs

Structures

Toutes les structures fédérales.

Période

De mai à septembre (en métropole).

Activités proposées

Activités non compétitives (éveil, apprentissage, aquaform, natation santé), possibilité de faire du beach water-polo et de l'eau libre, en lien avec d'autres organisations fédérales

Encadrement

La circulaire du 7 juillet 2011 n'interdit pas l'enseignement de la natation en milieu naturel. Cependant il insiste sur la nécessité

de mettre en place un dispositif adapté pour assurer la sécurité des élèves (Equipement, encadrement, méthode d'enseignement).

Aménagement du site

Dépend du site mais une arrivée électrique est nécessaire.

Un contrôle qualité de l'eau est réalisé par l'ARS ou un laboratoire agréé.

Matériels

Une zone de baignade est optionnelle mais elle peut être utile pour délimiter la zone qui est surveillée. En complément une cabane pour ranger le matériel pédagogique peut être un plus.

Communication

Si vous avez des activités ouvertes au grand public, une communication assez large peut être réalisée. Le club peut en parler sur ses réseaux sociaux et éventuellement demander un article ou un publireportage dans la presse locale. De plus, des affiches et flyers peuvent être distribués à l'Office du tourisme, dans les campings et commerces...



Exemple de bassin semi-rigide.

Partenariats

Partenariats institutionnels et privés.

Watko pour les terrains de Beach-Polo

Ecoles et rectorat pour les activités d'apprentissage, professionnels de santé pour Natation Santé...

Financement

Les coûts d'investissement peuvent être subventionnés par les conseils régionaux, départementaux.

Un bassin flottant (20m*10m) coûte environ 7 500€ alors qu'un bassin semi-rigide de 25m*12m coût environ 30 000€. Une solution intermédiaire consiste en l'achat d'un bassin flottant complété par un ponton semi-rigide. Il faut rajouter les salaires des éducateurs sportifs ainsi qu'une éventuelle location d'un véhicule ou d'un local de rangement.

Sécurité

Une bonne connaissance des lieux notamment en termes de profondeur est nécessaire en particulier pour les groupes d'apprentissage. Une délimitation de la zone de baignade avec un bassin flottant et/ou bassin semi-rigide peut être intéressante. Ce type d'équipement nécessite de l'électricité pour être gonflé (gonflage en une fois ou en continu).

Professionnels qualifiés (éducateurs sportifs et surveillants)

**Liens et Positionnement FFN :
Adhésion fédérale (structure) /
Licence fédérale (pratiquant)**

Affiliation : annuelle ou animation (de 1 à 4 mois). Il est également possible de passer par le club de ligues pour les ligues qui en dispose

Licence : dépend du type d'activité et du type d'affiliation

Points de vigilance

En mer, les marées, les courants et la force du vent sont des éléments à prendre en compte.

La fixation des zones de baignade (lests, parpaings...) doit être de qualité.

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Analyse des besoins et diagnostic territorial
- Choix du lieu et conventionnement avec le gestionnaire
- Demande de subventions et bouclage du budget (sponsoring, partenaires privés)
- Achat de la structure et/ou du matériel
- Recrutement des éducateurs
- Campagne de communication
- Réalisation de l'action
- Etablissement d'un bilan avec un budget réalisé

Le petit plus

Une structure semi-rigide représente un coût plus élevé, prend plus de place de stockage mais permet de mieux surveiller (via le ponton) la zone.

En cas d'action avec les scolaires, le rectorat doit être informé plusieurs mois en amont.

- Exemple : Ligue de Guyane / Ma Guyane Nage

En 2015 et 2016, la Ligue de Guyane de Natation a participé à la mise en œuvre d'un dispositif intitulé « Ma Guyane Nage » qui vise à prévenir les noyades. En effet, une part importante d'enfants de ce territoire se rend à l'école en pirogue et la noyade est la première cause de mortalité accidentelle sur ce territoire.

Les pouvoirs publics et la Ligue ont mis en place ce projet itinérant dans une dizaine de communes avec plusieurs centaines d'enfants accueillis. La Ligue s'est appuyée sur l'expérience du club de Mégaquarius qui a longtemps mis « Nagez Grandeur Nature » ainsi que sur l'aide du rectorat et du collectivité territoriale de Guyane.

Les activités ont eu lieu dans des bassins flottants ainsi que dans des bassins hors sol. Les particularités du dispositif résidaient dans l'étendue très importante du territoire avec un transport compliqué et un logement des éducateurs. Chaque étape durait de une à quatre semaines avec des actions sur le temps scolaires et périscolaires. Des séances d'aquaform et de l'initiation aux premiers secours étaient également proposées.

Les principales dépenses sont le transport et l'installation des bassins, les salaires, le logement et les repas des encadrants ainsi que la location du matériel pédagogique et du matériel de sécurité.

L'action a été stoppée en raison de problématiques locales. Elle est en cours de redémarrage.

Contact local : Claude BRIGNON Claude, président de l'association « Ma Guyane nage »
Mail : maguyanenage2022@gmail.com



Un bassin flottant lors de Ma Guyane Nage.

- Exemple : Grand Est - lac de Madine

La Ligue Grand-Est a la gestion du lac de Madine depuis plusieurs années. Elle propose sur le lac plusieurs activités fédérales : J'apprends à nager (JAN), Nagez Grandeur Nature (NGN), Nagez Forme Bien-être (NFB) et du Beach Polo. Concernant le JAN et le Beach Polo, ils sont proposés tous les jours. Le JAN matin et fin d'après-midi, le Beach Polo tous les après-midi. Pour le NGN et le NFB c'est un jour sur deux. Au total, la Ligue propose 4 activités sur la semaine (du lundi au samedi), soit un total de 22 créneaux. Pour la partie animation, il y a 2 éducateurs par semaine.

La Ligue gère également la surveillance des plages 7 jours sur 7 avec une équipe de 6 BNSSA.

En 2022, la Ligue a obtenu la gestion d'un lac supplémentaire. L'équipe d'encadrement était composée de 3 BNSSA 7 jours sur 7. Le développement d'activités fédérales est prévue sur ce lac pour l'été 2023.

Contact local : Cassandra VAN COILLIE-FOISSY, agent de développement de la Ligue
Mail : cassandra.vancoillie-foissy@lge-natation.fr

- Exemple : Dordogne - étang de la Jemaye

Le comité départemental de Natation de la Dordogne ainsi que le comité départemental de triathlon disposent d'une convention avec le Département (propriétaire du lieu) pour une occupation de l'étang de la Jemaye.

Le site est accessible tout au long de l'année aux associations affiliées à la Française de Triathlon et à la Fédération Française de Natation, mais uniquement dans le cadre d'entraînements encadrés. Les nageurs individuels, même licenciés à ces deux fédérations, ne peuvent pas utiliser ce site.

La convention prévoit que le comité à accès :

- une zone du Grand étang ainsi qu'une zone terrestre d'accès à l'eau.
- quatre bouées flottantes formant un rectangle de 150m x 50m, délimitant la zone et les distances de nage.
- les pontons d'embarquement pouvant être utilisés pour la surveillance des nageurs.
- un accès réservé au local du site et au matériel nécessaire pour les premiers secours et la surveillance des nageurs (canoë et paddle).

Le comité propose l'été des activités Nagez Grandeur Nature ainsi que des courses en eau libre. De plus, en 2022, le comité a organisé aussi le Beach tour sur trois week-end du mois d'août avec le département et d'autres comités pour développer la découverte du water-polo (intégration dans le Water-Polo Summer Tour 2022). En complément, le comité met en place du JAN sur ce même plan d'eau en juillet et août.

Contact local : Laurent PASCAUD, président du comité

Mail : cd24.president@ffnatationlna.fr



BASSINS TEMPORAIRES

● Contexte : Depuis plusieurs années et particulièrement depuis le lancement de l'Aisance Aquatique, les bassins d'apprentissage sont en pleine expansion.

Selon les fournisseurs, il existe plusieurs types de bassins temporaires :

- les bassins tubulaires ;
- les bassins à parois rigides ;
- les bassins container ;
- les camions piscines.

Concernant ces deux derniers points, ils ne réunissent pas à ce jour les conditions optimales pour la mise en place d'activités aquatiques.

Afin que les structures FFN puissent s'y retrouver nous allons détailler les recommandations fédérales.

Les bassins temporaires d'apprentissage fédéraux se caractérisent par une profondeur d'au moins 1,30 m apportant une vraie notion de profondeur aux jeunes publics et conforme aux conclusions de la conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique.

Les dimensions du bassin sont variables selon les usages et les besoins identifiés, mais deux modèles ont été déployés en 2022 :

- Un bassin de 10x5x1,50m avec des parois rigides, permettant un appui-pied pour les nageurs ; un pourtour de circulation intégré pour les encadrants qui permet aux pratiquants de matérialiser l'équipement dans son ensemble et la sécurisation du site pendant sa période d'ouverture et de fermeture.
- Un bassin de 20x10x1,50m en conception liner rigide et durable (sans appui), avec la mise en place d'un pourtour de circulation sur au moins un côté en aménagement additionnel.

Pour 2023, il est prévu de reconduire le déploiement de ces bassins, tout en envisageant d'autres modèles.

Le Ministère a publié en mars 2022 une foire aux questions sur ce sujet. Elle est accessible [à partir de ce lien](#).

Ces bassins d'apprentissage ne peuvent s'envisager en remplacement d'une offre de piscine en dur, mais uniquement dans une approche complémentaire :

- pour des territoires démunis et dans l'incapacité (financière, démographique) de disposer d'une piscine annuelle
- pour développer des activités d'apprentissage ou d'animation, principalement en période estivale, en partenariat avec la FFN ou l'une de ses structures déconcentrées.

Objectifs

Afin de favoriser le développement des activités aquatiques notamment l'apprentissage de la natation dans les zones en déficit d'équipements aquatiques, certaines ligues ou comités départementaux ont investi dans l'achat de bassins hors sols transportables.

Description

Lorsqu'il n'y a pas de bassins (zone isolée, piscines en travaux) et pas de milieu naturel où la baignade est autorisée, il est possible de louer ou d'acheter un bassin hors sol afin de permettre l'accès à la natation au plus grand nombre.

Publics cibles

- Habitant d'un lieu isolé sans bassin de natation
- Touristes et vacanciers
- Scolaires
- Accueil collectifs de mineurs

Structures

Toutes les structures fédérales avec une priorité pour les ligues.

Période

Pour la métropole, la période d'utilisation va de mai à septembre. Cette période peut être étendue si le bassin est couvert ou utilisé en gymnase.

Activités proposées

- Eveil
- Apprentissage (notamment l'Aisance Aquatique et J'apprends à nager)
- Perfectionnement
- Aquaform
- Natation Santé

Les Agences Régionales de Santé (ARS) peuvent être réticentes à ce type de structure et des contrôles très réguliers de la qualité de l'eau sont à prévoir. A noter que les obligations d'affichage (POSS, cartes professionnelles...) s'appliquent également à ce type de structures.

En fonction des dimensions et de la profondeur du bassin, il n'est pas toujours possible de développer toutes les activités fédérales. L'apprentissage de la natation (via les dispositifs ministériels Aisance Aquatique et J'apprends à nager) est souvent le but recherché mais il ne faut pas oublier d'envisager de proposer des cours de perfectionnement pour les adolescents, de l'aquaform, de l'aquabike afin de tendre vers l'équilibre budgétaire.

Encadrement

Un éducateur sportif pour les activités et des BNSSA pour la surveillance.

Équipement préconisé

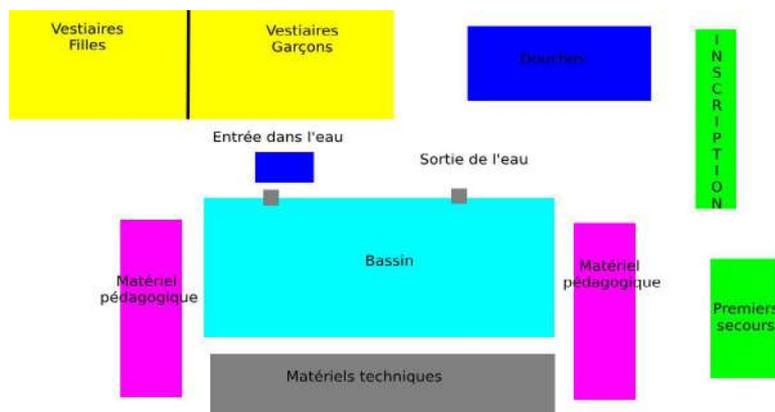
10 à 20 x 5 à 10 mètres
1,50 m de profondeur idéalement.

Prérequis et aménagements du site

- Sol parfaitement plat et stable (dalle idéalement)
- Electricité
- Eau et évacuation des eaux usées
- Bouche ou poteau d'incendie
- Accès pour les semi-remorques

Il faut bien penser au pédiluve, à une douche, à des vestiaires séparés et deux échelles (une pour l'entrée et l'une pour la sortie et les sanitaires).

Options : couverture possible du bassin, passerelle autour du bassin, plaques de retournement pour les virages...



Exemple de plan d'aménagement.

Une installation dans un gymnase est possible mais présente également des inconvénients (remplissage du bassin, évacuation de l'eau usée...)

Matériels

Matériel pédagogique notamment une ligne d'eau ou du matériel pour la Natation Santé.

Communication

Si vous avez des activités ouvertes au grand public, une communication assez large peut être réalisée. Le club peut en parler sur ses réseaux sociaux et éventuellement demander un article ou un publiereportage dans la presse locale. De plus, des affiches et flyers peuvent être distribués à l'Office du tourisme, dans les campings et commerces....

Partenariats

Partenariats institutionnels et privés.

Exemple : Ecoles et rectorat pour les activités d'apprentissage, professionnels de santé pour Natation Santé...

Budget

Les coûts d'investissement peuvent être subventionnés par les conseils régionaux, départementaux ainsi que par l'ANS (5 000 équipements de proximité).

Pour une gamme supérieure globale et durable de bassins mobiles d'apprentissage, l'enveloppe à prévoir est autour de 100 000 € HT. Les prestations suivantes sont incluses :

- Fourniture du bassin
- Premiers Montage / Démontage
- Filtration d'eau
- Pompe à chaleur
- Plage de circulation en pourtour du bassin
- Vestiaires
- Douches
- Pédiluves

De nombreuses options peuvent par ailleurs être activées :

- Stockage du bassin pendant la période hivernale
- Montages/Démontages ultérieurs
- Montage d'un barnum pour utilisation du bassin extérieur en période hivernale
- Traitement/Chauffage de l'air
- Traitement/Chauffage de l'eau

Dans l'idéal, ces frais doivent être pris en charge tout ou en partie par la collectivité. Cela doit faire l'objet d'une négociation avec la collectivité et être contracté via une convention.

Pour l'exploitation d'un bassin temporaire, il faut anticiper vos besoins en personnel (voir le tableau en page 30 pour plus d'informations). De plus, il faut à proximité une bouche à incendie pour remplir le bassin, de l'électricité ainsi qu'un système d'évacuation des eaux usées.

Sécurité

Professionnels qualifiés (éducateurs sportifs et surveillants)

Liens et Positionnement FFN : Adhésion fédérale (structure) / Licence fédérale (pratiquant)

Affiliation : annuelle ou animation (de 1 à 4 mois). Il est également possible de passer par le club de ligue pour les ligues qui en disposent.

Licence : dépend du type d'activité et du type d'affiliation

Points de vigilance

Il faut faire attention à la profondeur de certains bassins. En général, elle est de 1,10m ou de 1,20m ce qui ne permet pas de passer le Sauv'Nage. Nous préconisons l'utilisation d'un bassin d'1,30m à 1,50m pour l'Aisance aquatique.

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Analyse des besoins et diagnostic territorial
 - Choix du lieu et conventionnement avec le gestionnaire
 - Demande de subventions et bouclage du budget (sponsoring, partenaires privés)
 - Achat de la structure et/ou du matériel
 - Recrutement des éducateurs
 - Campagne de communication
 - Réalisation de l'action
 - Etablissement d'un bilan avec un budget réalisé
-

Le petit plus

Qualité de l'eau. L'ARS peut effectuer des contrôles.

La réglementation en vigueur impose un nombre d'enfants maximal par heure selon le temps de l'enfant, la nature de l'équipement et sa superficie.

Malgré un coût élevé, le gardiennage de ce type de bassin est très important. Le risque de dégradation ou de baignade à des horaires non autorisés sont en effet possible.

Attention, la réglementation d'affichage obligatoire (assurance, diplômes, cartes professionnelles...) s'applique également à ce type de bassin. Un espace (panneau) d'affichage est donc obligatoire.

● Exemple : Ligue des Pays de la Loire à l'Île d'Yeu

L'île d'Yeu compte environ 5 000 habitants et la piscine la plus proche est à plus de deux heures de transport. La Ligue et la collectivité ont décidé d'installer un bassin mobile sur l'île.

En 2021, ce bassin de 6*12m a été opérationnel entre le 29 mai et le 1er octobre. Il était installé sur un terrain de tennis à proximité de plusieurs établissements scolaires. Les objectifs étaient de proposer un apprentissage pour les scolaires (écoles et collèges), mettre en place des actions de santé et faire du J'apprends à nager sur les vacances scolaires. Quatre établissements scolaires (deux écoles et deux collèges) ont pu profiter du bassin ainsi que 83 participants à du J'apprends à nager, 49 participants à de l'aquaform et 94 participants pour les cours particuliers. Les RH sur le temps scolaire étaient prises en charge par la municipalité de l'Île d'Yeu et par la Ligue pour les activités estivales. Pour l'hiver, le bassin est stocké sur l'île dans un local de la collectivité.



Semaine type période scolaire

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| 9h - 9h45 | | | | | |
| 9h45 - 10h30 | | | | | |
| 10h30 - 11h15 | | | | | |
| 11h15 - 12h | | | | | |
| 12h - 14h | Pause | Pause | Pause | Pause | Pause |
| 14h - 14h45 | | | | | |
| 14h45 - 15h30 | | | | | |
| 15h30 - 16h15 | | | | | |

En bleu les créneaux des écoles et en jaune ceux des collèges

BASSIN ÎLE D'YEU
DIPLOMATION ETÉ 2021 (du 29 mai au 1er août)

| Heures | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| 09:30 | J'apprends à nager | | | | | Fermeture |
| 10:30 | J'apprends à nager | | | | | |
| 11:30 | LEÇONS COLLECTIVES | |
| 12:30 | - | - | - | - | - | |
| 13:00 | - | - | - | - | - | |
| 14:00 | LEÇONS PARTICULIÈRES | |
| 15:00 | LEÇONS COLLECTIVES | |
| 16:30 | - | - | - | - | - | |
| 17:30 | AQUAFORM | AQUAFORM | AQUAFORM | AQUAFORM | AQUAFORM | |
| 18:30 | - | AQUAFORM TONIC | - | AQUAFORM TONIC | - | |
| 19:00 | - | - | - | - | - | |

L'organisation a globalement été un succès mais la Ligue note quelques points d'amélioration :

- Mise en place d'une douche solaire à proximité du pédiluve
- Parasol sur l'estrade pour le poste de surveillance
- Signalétique autour du bassin (zones d'interdiction d'accès,...)
- Échelle à consolider pour sécuriser l'entrée et la sortie du bassin
- Système de chloration et Ph à vérifier sur la mise en place du bassin avec un technicien
- Prise de rendez-vous pour les cours estivaux (plateforme de réservation payante ?)

Contact local : Yann BROCHEN, agent de développement de la Ligue
Mail : yannbrochen.pdl@gmail.com

● Exemple : Savoir Nager avec Paris 2024

Paris 2024 s'est engagé depuis 2021 aux côtés de l'ANS et de la FFN.

En 2021, le programme a été expérimenté dans quatre villes de Seine-Saint-Denis. Les quatre bassins ont été loués auprès du partenaire fédéral (EuropEvent) et ils ont été installés sur les deux mois estivaux dans 4 villes de Seine St Denis (Clichy-sous-Bois, Villetaneuse, Bagnolet et Sevran). Au final, l'action a permis d'accueillir 2 200 participants (dont 1 800 enfants et 400 adultes). Paris 2024 a pris à sa charge l'installation des quatre bassins itinérants et effectué les démarches auprès des collectivités. La FFN a quant à elle recruté les éducateurs. Le délai étant contraint, une agence d'intérim a aidé la fédération dans le recrutement des 16 éducateurs nécessaires.

En 2022, ce sont 24 communes qui ont bénéficié de l'aide de la FFN pour déployer le programme du Savoir Nager. La FFN a acquis onze bassins itinérants qu'elle a mis à disposition de collectivités dans toute la France. Le dispositif s'est également ouvert à 23 piscines d'Ile-de-France ont également ouvert des créneaux pour de l'apprentissage. Au final, il y a eu 4 000 participants (dont 3 600 enfants et 400 adultes).

En 2023, l'objectif est de déployer le programme à plus grande échelle, sur toutes les typologies de sites, et sur tous les territoires, via un appel à projets dédié au Savoir Nager.

Contact : Ana De Sousa Rosa

Mail : ana.de-sousa-rosa@ffnatation.fr



● Exemple : Bretagne

La Ligue a investi depuis 2019 dans les bassins temporaires. Elle est partie du constat qu'il y avait un réel déficit du savoir nager sur son territoire et une demande importante des centres nautiques. En effet, les enfants doivent savoir nager avant d'avoir accès aux activités de voile. Ainsi, la Ligue a acquis deux bassins qu'elle a mis à proximité des centres de voile de Carnac (Morbihan) et de Brignogan-Plages (Finistère) et l'opération a bien fonctionné. Ces bassins étaient des 5 m x 10 m, d'une valeur de 15 000 euros chacun, achetés avec une aide de 20 % de la Région Bretagne.

Ensuite, la Ligue a acquis d'autres bassins et développe des actions dans d'autres lieux. En 2021, la Ligue a signé des conventions pour la gestion d'un bassin à Plounéour-Brignogan-Plages et Coutainville. Deux bassins (Carnac et Sarzeau) sont gérés par des clubs.

Chaque bassin accueille entre 150 et 180 pratiquants. La Ligue dispose d'un système de réservation de créneaux et de paiement en ligne afin de faciliter la gestion administrative.

A l'automne 2021, la ligue a installé un de ses bassins dans un gymnase.

Contact local : Katarin QUELENNEC-LORZIL, agent de développement de la Ligue
Mail : liguebretagne.developpement@gmail.com



● Exemple : Indre

Le comité de l'Indre a été l'un des premiers comités à investir dans l'achat de deux bassins temporaires.

Dès 2015, le comité s'est positionné sur l'achat de deux bassins Laghetto (un bassin de 25m x 4m et un 12m x 5,30m). Le 25x4 a coûté 65 000€ et le 12x5,30 a coûté pour 37 000€ (+ 35 000€ pour la couverture). Ces investissements conséquents ont été financés par le conseil régional, le conseil départemental, le CNDS et les fonds propres du comité.

Les deux bassins sont utilisés pour faire du J'apprends à nager l'été et pour l'apprentissage de la natation sur le temps périscolaire en juin et septembre avec des collectivités partenaires. Le comité dispose d'un prestataire pour la logistique (montage, démontage, entretien, stockage l'hiver). Le comité emploie un éducateur au printemps et à l'automne et 4 durant la période estivale.

L'activité est encadrée par deux personnes brevetées d'Etat et proposée aux jeunes des quartiers sensibles (QPV), aux jeunes des maisons de quartiers, aux CLSH de Châteauroux et de la métropole.

Le comité note que l'ARS était très réticente pour l'utilisation de ce type de structure et qu'elle imposait les normes de fonctionnement d'une piscine alors que la fréquentation est sans commune mesure (16 jeunes maxi par heure).

Contact local : Bernard TANCHOUX, président du comité départemental
Mail : ffn.indre.p@wanadoo.fr

● Exemple : Ligue Région Sud à Nice

La Ligue implante à Nice deux bassins de 8x16 m avec 1,10 m de profondeur un bassin éphémère sur la plage. Ce dispositif est construit pour répondre à trois besoins différents : une activité aquaform santé pour les seniors (2 heures par jour), mise en œuvre du dispositif « j'apprends à nager / Aisance aquatique » (8 heures par jour) et une activité récréative tout public le week-end (avec notamment un jardin aquatique le samedi matin). La mise en œuvre du dispositif « J'apprends à nager » à Nice s'adresse à deux types de publics : les enfants hors structures d'accueil et les enfants en accueil collectif de mineurs (enfants 5/12 ans).

L'organisation permet d'accueillir simultanément 24 enfants (trois groupes de 8) sur des séances d'une heure (45 minutes dans l'eau) et pour des cycles de 10 séances. Cette organisation permet de faire trois groupes de niveaux (un débutant, un groupe intermédiaire, un groupe avec les plus débrouillards). La Ligue a mis en place un roulement de manière à ce que chaque groupe puisse réaliser une partie de sa séance d'apprentissage en mer (15 minutes).

Pour chaque séance d'apprentissage, il est nécessaire d'avoir 3 MNS pour l'enseignement, 2 BNSSA pour assurer la sécurité, une personne d'accueil et un coordinateur pour la gestion du dispositif (gestion des emplois du temps des personnels, répartition dans les groupes, gestion des relations conflictuelles, gestion et remise des diplômes...).

Les recettes de l'opération proviennent de la ville de Nice et des subventions de l'ANS. Voici les dépenses :

| Type de dépenses | Coût |
|---|-----------------|
| Achat de la structure | 55 000€ |
| Sanitaires | 5 000€ |
| Aménagement du site | 45 000€ |
| Vestiaires | 5 000€ |
| Gardiennage | 17 000€ |
| Stockage (pour l'hiver) | 6 000€ |
| Montage et démontage | 12 000€ |
| Electricité | 8 000€ |
| Fluides | 3 500€ |
| Matériel pédagogique | 5 000€ |
| Personnel | 36 000€ |
| Autres (location ou achat d'un véhicule...) | 2 500€ |
| Total | 200 000€ |

La Ligue prend à sa charge l'achat de la structure, le montage, le démontage, l'achat du matériel pédagogique ainsi que les frais de personnel. Le reste des dépenses est pris en charge par la ville de Nice. Les frais d'aménagement sont très élevés dans cet exemple car la plage de Nice est constituée de galets ce qui nécessite d'importants travaux d'installations.

MISE A DISPOSITION ET EXPLOITATION D'UN BASSIN TEMPORAIRE

| Mise à disposition du bassin et frais associés | Location bassin et frais associés (HT) |
|--|--|
| Mise à disposition d'un bassin FFN Livraison / reprise Montage / démontage Mise en eau / Mise en route A la fin de l'été, il est possible de céder le bassin (convention de cession) | 25 000 € |

| Dépenses incontournables Frais de fonctionnement sur un mois Avec une ouverture 5j/7 - 7h par jour | Frais de fonctionnement sur un mois (HT) |
|--|--|
| Maître nageurs pour l'encadrement des pratiques (surveillance et enseignement) Base 2 MNS en simultané (35h) (*charges comprises) | 10 400 € * |
| Poste de secours | 1 000 € |
| Maintenance du bassin 1 mois - produits d'entretien, kit analyse et agent de maintenance | 4 000 € |
| Achat d'un robot nettoyeur | 1 500 € |
| Matériel de secours et pédagogiques (oxygénothérapie, perches, parasol...) | 1 000 € |
| Tenues MNS | 250 € |
| Licence FFN incluant assurance des participants Base 250 pratiquants. Avec une déduction de l'aide financière fédérale. | 2 250 € |
| Signalétique / communication autour de l'événement | 2 000 € |
| Autres postes, à déterminer en fonction des besoins de chaque utilisation : coordination de projet / production, direction technique / plans d'implantation, ... | |
| Fluides (dont l'électricité pour le chauffage de l'eau) | 3 000 € |

Les montants en bleu ne sont à payer qu'une seule fois (peu importe la durée d'utilisation).

| Dépenses optionnelles | Frais de fonctionnement sur un mois (TTC) |
|---|---|
| Régisseur sur site | 7 000 € |
| Sécurité jour et nuit | 14 000 € |
| Personnel d'accueil et de gestion des inscriptions (en s'appuyant sur des SC) | 3 000 € |

| Recettes animations (1 mois) | Montant (TTC) |
|---|---------------|
| Licence / assurance. Base 250 enfants. 15€ par enfant | 3 750 € |
| J'apprends à nager (+ 45 ans) Base 120 adultes / 15€ par adulte | 1 800 € |
| Séance de Nagez Forme Bien-être (+ 16 ans et adultes) Base 180 adultes / 50€ par adulte 5 séances = 50€ | 9 000 € |

● Important :

Les sources de financement possibles sont

1) Fond de dotation Paris 2024 :

- Projet éligible : acquisition d'un savoir-nager sécuritaire pour un public de non-nageurs ; prioritairement pour un public âgé de 4 à 12 ans. Projets se déroulant sur le temps extra-scolaire et/ou scolaire, avec un minimum de 4 semaines pendant les vacances d'été.
- Financement jusqu'à 75% du coût du projet.
- Seuil de 10 000 euros minimum à respecter.
- Dépenses éligibles : charges de personnel, principalement les maîtres-nageurs, frais nécessaires au bon fonctionnement des bassins mobiles : accueil, sécurité, frais d'installation / démontage des bassins, ..., petit matériel. Les temps de baignade / loisirs ne sont pas éligible au financement.
- Point de vigilance : impossibilité de cumuler un financement via cet appel à projets et un financement de la part territoriale (PST) « J'apprends à nager / Aisance aquatique »

2) Plan « 5000 terrains de sport » : (Agence nationale du sport)

- Achat d'un bassin mobile.
- Financement jusqu'à 80% du coût du projet.
- Option : mise à disposition d'un bassin de la Fédération Française de Natation / sous réserve de disponibilité & faisabilité.

3) Projet sportif territoriaux (PST) : (Agence nationale du sport via DRAJES / SDJES)

- Financement de la part territoriale pour les projets d'apprentissage « J'apprends à nager / Aisance aquatique »
- Seuil de 1 500 euros minimum à respecter.
- Dépenses éligibles : charges de personnel, assurance pratiquant, petit matériel... Les temps de baignade / loisirs ne sont pas éligible au financement.
- Point de vigilance : impossibilité de cumuler un financement PST avec Fond de dotation Paris 2024

4) Collectivités locales et/ou territoriales :

- Par conventionnement.
- Postes à définir.

COMPARAISON ENTRE LES DIFFERENTS TYPES DE BASSINS

| | Bassins immergés | | Bassins non immergés | |
|----------------------------------|---|--|---|--|
| | Bassin flottant | Bassin semi-rigide | Bassin d'apprentissage | Bassin découvert / Camping |
| Coût d'achat | 20*10 m : 1 400€ TTC avec les buts de waterpolo chez Watko Possibilité d'acheter une zone plus petite | Environ 30 000€ pour un 25*12m Possibilité d'acheter une zone plus petite | 5* 10 avec 1,5 m de profondeur : Location 2 mois : 25 000 € HT Achat : 100 000€ HT | |
| Coût de fonctionnement | Faible : temps de montage, de montage et d'entretien faible | Faible : temps de montage, de montage et d'entretien faible Possibilité d'avoir un contrat de maintenance | Elevée : montage, démontage, transport, gardiennage, fluides... | Tout dépend de la convention avec le propriétaire/gestionnaire |
| Montage / démontage | Environ 30 minutes | Environ 1 heure, structure qui peut rester gonfler plusieurs jours | Entre une et trois journées. Nécessite d'avoir une dalle en béton, une arrivée d'eau (bouche à incendie par exemple), arrivées électriques et évacuation eau usées. Besoin d'une circulation camion semi-remorque à proximité | |
| Activités possibles | Dépend de la profondeur mais a priori toutes les activités de la FFN. Le plongeon nécessite des équipements supplémentaires | Dépend de la profondeur mais a priori toutes les activités de la FFN. Le plongeon nécessite des équipements supplémentaires. | A p p r e n t i s s a g e , perfectionnement et les activités de santé. Il faut au moins 1,5m pour faire de l'Aisance aquatique ainsi que pour faire passer le Sauv'Nage. | Dépend de la profondeur mais a priori toutes les activités de la FFN. Le plongeon nécessite des équipements supplémentaires. |
| Personnalisation / Affichage FFN | A coller ou coudre sur la structure | A coller ou coudre sur la structure | Affichage autour du bassin | Tout dépend de la convention avec le propriétaire/gestionnaire |
| Autres | Nécessite d'avoir une autorisation de la collectivité pour établir le bassin. | Nécessite d'avoir une autorisation de la collectivité pour établir le bassin. | Nécessite d'avoir une autorisation de la collectivité pour établir le bassin. | |

A photograph of a water polo player in a blue cap with the number 13, holding a yellow and blue ball high in the air. Another player in a white cap with the number 10 is visible in the foreground. The background shows a pool with yellow and white lane lines.

FICHES THÉMATIQUES PAR ACTIVITE

Cette partie vise à vous présenter les différentes activités fédérales qu'il est possible de mettre en oeuvre.

Pour les dispositifs fédéraux, vous trouverez les contacts FFN en dernière page.



J'APPRENDS A NAGER ET AISANCE AQUATIQUE

**AISANCE
AQUATIQUE**

J'apprends à nager est un dispositif du Ministère des sports qui vise notamment à lutter contre les noyades et à renforcer l'apprentissage de la natation. Lancé en 2008 sous le nom de Savoir Nager, le dispositif a été progressivement étendu en terme de période et de public.

L'Aisance aquatique vise à permettre aux jeunes de 4 à 6 ans d'acquérir une autonomie et une aisance en milieu aquatique ; premières étapes pour se mettre en sécurité.

Le dispositif est ouvert aux enfants de 4 à 12 ans qui ne savent pas nager et qui vivent prioritairement en ZRR et QPV. Ces stages collectifs sont de 10h d'apprentissage et sont gratuits pour les familles. Ils peuvent être mis en place sur les vacances scolaires, sur le temps périscolaire ainsi que les week-ends.

A partir de 2022, le Ministère ouvre le dispositif aux plus de 45 ans qui est un public particulièrement touché par les noyades.

Les clubs (FFN ou d'une autre fédération) ainsi que les collectivités peuvent mettre en place ce type de stages et peuvent bénéficier de subventions de l'Agence Nationale du Sport (PST).

Durant la saison 2021/2022, 360 clubs ont pris part aux dispositifs JAN et Aisance Aquatique, pour un total de 31 781 enfants accueillis. Ce qui porte à 150 000 enfants environ, le nombre d'enfants ayant pu bénéficier du dispositif depuis sa création en 2008.

Objectifs

- Lutter activement contre les noyades
 - Permettre un apprentissage de la natation pour tous
 - Capter de nouveaux pratiquants
-

Description

Stage d'apprentissage collectif (minimum 10h) et gratuit pour les enfants âgés entre 4 et 12 ans et les adultes de plus de 45 ans.

Publics cibles

- 4-12 ans et les plus de 45 ans
 - Prioritairement habitant dans les QPV ou ZRR
-

Structures

Toutes les structures associatives (dont la FFN) ainsi que les collectivités.

Période

Vacances scolaires, temps périscolaire et week-ends.

Activité proposée

Stage d'apprentissage de la natation.

Encadrement

Personnels diplômés (éducateur titulaire du BEESAN, du BPJEPS AAN, du Moniteur Sportif de Natation, du DEJEPS et/ou titulaire du Brevet Fédéral 2).

Aménagement du site

Aucun si l'action a lieu en piscine. Il est possible de mettre en place des stages dans le milieu naturel ou en bassin itinérant.

Matériels

Matériels pédagogiques.

Communication

Affiche et flyer sont envoyés aux clubs avant le début du stage.

Partenariats

Aucun au niveau Ministériel.

Partenariats institutionnels (état, services déconcentrés de l'état, ANS...).

Ces dispositifs font partie de l'Académie de la Natation et les partenaires fédéraux de ce secteur sont : EDF, Mondial Piscine, Top-Sec et Plouf.

Financement

- Agence Nationale du Sport via les Projets Sportifs Territoriaux (PST)
- FFN

Sécurité

Le gestionnaire de la piscine peut imposer un surveillant en complément des éducateurs.

Liens et Positionnement FFN : Adhésion fédérale (structure) / Licence fédérale (pratiquant)

Licence JAN/AA pour les enfants renouvelables à deux reprises. Aide financière fédérale dégressive.

Point de vigilance

Dans certaines piscines, l'organisation de stages J'apprends à nager peut être perçue comme de la concurrence à leurs propres activités d'apprentissage.

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Voir avec la collectivité s'il y a une volonté d'organiser l'opération avec ou non une mise à disposition des lignes d'eaux
- Demande de subvention auprès de l'ANS
- Inscription auprès de la FFN et/ou de la Ligue
- Mise en place de l'opération
- Saisie des licences et des Savoir Nager en Sécurité obtenus
- Bilan auprès de la FFN et de l'ANS

Le petit plus

Certaines ligues sont identifiées comme tête de réseau et centralise les demandes d'inscriptions et aident parfois à l'obtention de subventions.

Exemple

Le club de Vouziers met en place des stages sur chaque vacances scolaires ainsi que sur le temps périscolaire. Cela représente 275 enfants sur la saison 2020-2021 et 233 enfants sur la saison 2021-2022.

NAGEZ GRANDEUR NATURE



Nagez Grandeur Nature est un dispositif qui existe depuis 1998. Il vise à faire découvrir les activités de la FFN auprès du grand public dans le milieu naturel.

Certains organisateurs proposent de l'apprentissage, d'autres des initiations de water-polo, des initiations à des activités fédérales, de l'aquaform... Il est également possible de coupler NGN avec J'apprends à nager et l'Aisance Aquatique.

Il est possible d'acheter une zone de baignade auprès de notre partenaire Watko afin de proposer du beach water-polo et pour délimiter la zone d'activité du reste du lieu.

Les pratiquants doivent être licenciés avec le titre de participation Découverte. Ce dernier est à 2€ et il permet d'être assuré pendant toute la durée de l'événement NGN (par exemple du 1^{er} juillet au 31 août si l'opération a lieu les deux mois estivaux).

Depuis le printemps 2022, l'inscription se fait directement sur Extranat dans le module « gestion des événements d'animation ».

Objectifs

- Lutter activement contre le phénomène des noyades
 - Capter de nouveaux publics
 - Développer les activités de la fédération en milieu naturel
-

Description

- Activités aquatiques d'animation pour le grand public
 - Des sites NGN au cœur des plages et des plans d'eau
 - Du matériel adapté mis à disposition des pratiquants
 - Sensibilisation des pratiquants à l'environnement
-

Publics cibles

- Grand public
 - Non licencié
-

Structures

Toutes les structures FFN. Les collectivités et les autres associations doivent disposer d'un partenariat avec un club FFN pour rentrer dans le dispositif.

Période

Toute l'année.

Activités proposées

Toutes les activités de la FFN mais en milieu naturel.

Encadrement

Doit respecter la réglementation.

Aménagement du site

Dépend du lieu et des pratiques envisagées. Une délimitation de la zone d'activité peut être une bonne idée.

Matériels

Dépend du lieu et des pratiques envisagées.

Communication

La FFN envoie dans sa dotation des affiches, des flyers, une flamme et une banderole.

Partenariats

FFN : Watko pour les zones de baignade.

Financement

- PSF
 - Subventions locales.
-

Sécurité

Professionnels qualifiés (éducateurs sportifs et surveillants).

Liens et Positionnement FFN : Adhésion fédérale (structure) / Licence fédérale (pratiquant)

Les clubs affiliés peuvent s'inscrire directement sur le module « gestion des événements d'animation » sur Extranat. Pour les pratiquants, ils doivent être licenciés avec le titre de participation Découverte qui est à 2€.

Point de vigilance

Il faut bien veiller à licencier tous les pratiquants de l'opération.

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Réflexion sur l'opportunité de mettre en place ce type d'animation et préparation d'un budget prévisionnel
- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public
- Demande de subventions auprès de l'ANS et des collectivités locales
- Mise en place de l'action
- Bilan

Le petit plus

Ce type d'animation peut représenter un coût important pour un club notamment les frais de personnel et les retombées financières incertaines. Il vaut mieux commencer doucement et développer l'activité sur plusieurs années.

Exemple

La Ligue Grand-Est met en place Nagez Grandeur Nature, ainsi que J'apprends à nager et le Water-Polo Summer Tour au Lac de Madine. En effet, la Ligue a obtenu la gestion de ce lac ce qui lui permet de développer les activités FFN. Le matin, il y a des stages d'apprentissage et les après-midi des activités encadrées et surveillées.



BEACH POLO ET WATER-POLO SUMMER TOUR

La FFN a mis en place depuis 3 ans une tournée, le Water-Polo Summer Tour. Cette tournée cherche à développer le water-polo sur de nouveaux territoires et à faire connaître la discipline auprès d'un nouveau public.

En 2022, la Fédération décide de davantage confier aux ligues et aux clubs l'organisation des événements du Water-Polo Summer Tour. Cela devrait permettre d'augmenter le nombre de sites inscrits et donc le nombre de participants. Les étapes seront désormais organisées par les clubs ou ligues volontaires avec une labellisation fédérale.

Les participants à ces événements promotionnels souscrivent un titre de participation Découverte à 2€. La majorité des étapes sont organisées avec l'aide des ligues ou avec un club support.

Les sites sont composés d'une zone de baignade Watko et de stands d'animation sur la plage située à proximité.

En dehors de la tournée, il est possible de se rapprocher du service Rayonnement de la FFN afin de mettre en place des opérations de découverte du Water-Polo.

Objectifs

- Développer les activités de la fédération en milieu naturel
- Capter de nouveaux publics

Description

- Activités aquatiques d'animation pour le grand public
- Du matériel adapté mis à disposition des pratiquants
- Sensibilisation des pratiquants à l'environnement

Publics cibles

- Grand public
- Non licencié

Structures

Toutes les structures FFN.

Période

Mai à septembre (en métropole).

Activités proposées

Water-polo en milieu naturel.

Encadrement

Doit respecter la réglementation.

Aménagement du site

Dépend du lieu et des pratiques envisagées. Une délimitation de la zone d'activité peut être une bonne idée.

Matériel

Dépend du lieu et des pratiques envisagées.

Communication

La FFN crée des affiches pour une communication harmonisée.

Partenariats

Watko pour les zones de baignade. EDF également.

Financement

- PSF
- Subventions locales.

Sécurité

Professionnels qualifiés (éducateurs sportifs et surveillants).

Liens et Positionnement FFN : Adhésion fédérale (structure) / Licence fédérale (pratiquant)

Les clubs affiliés peuvent s'inscrire directement sur le module « gestion des événements d'animation » sur Extranat. Pour les pratiquants, ils doivent être licenciés avec le titre de participation Découverte qui est à 2€.

Points de vigilance

Il faut bien veiller à licencier tous les pratiquants de l'opération.

Ce type d'animation est soumis aux aléas climatiques ainsi qu'à la qualité de l'eau du lieu.

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Réflexion sur l'opportunité de mettre en place ce type d'animation et préparation d'un budget prévisionnel
- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public
- Demande de subventions auprès de l'ANS et des collectivités locales
- Mise en place de l'action
- Bilan

Exemple : Ligue des Pays de la Loire

Lors de l'été 2022, la Ligue des Pays de la Loire a mis en place sur deux semaines une tournée des plages de la Région. Une équipe de 4 personnes était chargée de cette tournée avec 6 animations. La Ligue a sollicité les clubs locaux afin d'être aidée dans la mise en œuvre opérationnelle des animations.



Les préconisations fédérales

Cette programmation est adaptable en fonction du public, de l'affluence, de la capacité humaine de l'organisateur, de la météo et tout autre.

- 8h00-10h00 : Mise en place du terrain et d'un site d'accueil au bord de l'eau.

Le site d'accueil peut être matérialisé par des tentes, barnums, parasols, barrières et tout type d'habillage événementiel (oriflamme, banderole...)

- 10h00 : Début de l'accueil des participants
Fonctionnement par sessions de 40 à 60 min.

L'objectif est d'accueillir le maximum de pratiquants tout au long de la journée, si une session est pleine, nous invitons le public à patienter pour la session suivante, en attendant on s'occupe de sa prise de licence et on peut l'informer sur la pratique. Nous essayons d'organiser les groupes de sessions (lorsque c'est possible) par niveau, âge, tailles en fonction de l'affluence.

Les sessions de 40 min permettent de découvrir la pratique, nous conseillons un maximum de 16 personnes par sessions pour proposer un espace de jeux adapté aux pratiquants.

- 19h00 : début du rangement du terrain et du site d'accueil



EAU LIBRE ET NATATION EN EAU FROIDE/GLACEE

Depuis une dizaine d'années, l'Eau Libre est une discipline en vogue et en pleine explosion. La discipline s'ouvre désormais au grand public et le nombre de participants ainsi que de courses sont en très forte augmentation.

Afin de guider les organisateurs, la FFN a publié un guide spécifique à ce sujet. Vous le trouverez [à partir de ce lien](#).

Historiquement organisé autour de la Coupe de France, la FFN a mis en place un circuit d'épreuves orienté grand public de l'EDF Aqua Challenge. En 2023, le circuit compte 13 étapes ainsi que 6 étapes labellisées. Sur cette tournée, la FFN s'engage sur le développement durable avec la volonté d'accessibilité avec Axsol et aussi un objectif de zéro déchets émis par l'organisateur de la manifestation.

L'hiver, la natation en eau froide/glacée se développe. Nouvelle discipline de la FFN, elle vise à pratiquer la natation course sans combinaison dans une eau à moins de 5°C (natation en eau glacée) ou moins de 10°C (natation en eau froide). Des championnats de France sont organisés depuis quelques années et en 2023, Samoëns a accueilli les championnats du monde de natation en eau glacée.



Objectifs

- Développer les activités de la fédération en milieu naturel
- Conquête de nouveaux publics

Description

- Activités aquatiques d'animation pour le grand public
- Mise en place d'une nouvelle pratique émergente

Publics cibles

- Grand public
- Non licencié
- Licencié

Structures

Toutes les structures FFN.

Période

Mai à septembre (en métropole) pour l'eau. De décembre à février pour la nage hivernale.

Activité proposée

Natation en milieu naturel.

Encadrement

Doit respecter la réglementation.

Aménagements du site

Dépend du lieu et des pratiques envisagés. Une délimitation de la zone d'activité est obligatoire pour la nage hivernale.

Matériel

Dépend du lieu et des pratiques envisagés. La combinaison peut être autorisée en eau

libre mais elle est interdite en nage en eau froide.

Communication

La FFN crée des affiches pour une communication harmonisée.

Partenariats

EDF est le partenaire titre de la tournée EDF Aqua Challenge. Mako est le partenaire FFN sur l'eau libre.

Financement

- Subventions locales.
- PSF

Sécurité

Kayak pour la surveillance des épreuves Eau libre. Assistance médicale indispensable.

Liens et Positionnement FFN : Adhésion fédérale (structure) / Licence fédérale (pratiquant)

Les clubs affiliés peuvent s'inscrire directement sur le plateforme Eau Libre sur Extranat. Pour les pratiquants, ils doivent, a minima, être licenciés avec la licence Eau Libre Promo.

Points de vigilance

Il faut bien veiller à obtenir toutes les autorisations préalables.

Ce type d'animation est soumis aux aléas climatiques ainsi qu'à la qualité de l'eau du lieu.

Les grandes étapes

Les grandes étapes à respecter pour ce type d'organisation :

- Réflexion sur l'opportunité de mettre en place ce type d'animation et préparation d'un budget prévisionnel
- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public
- Inscription auprès de la FFN
- Demande de subventions des collectivités locales
- Mise en place de l'action
- Bilan

Exemple : Comité départemental des Côtes d'Armor

En 2020 et 2022, le Comité départemental des Côtes-d'Armor organise à Bréhec une compétition de natation en eau froide. Les épreuves font du 50m au 1000m avec également un défi entreprises de 4 X 50 M.

En 2022, en raison des conditions météorologiques, le parcours formaient un L de 250m. Chaque nageur dispose d'une bouée et une ceinture et il ne peut s'inscrire qu'après avoir suivi un examen médical cardiaque et une prise de tension. 47 concurrents ont participé au 1000m dans un eau à 7°.

Des animations (Yoga, longe côte, otarie, sauna mobile) sont proposées tout le week-end de la compétition. De plus, ds conférences sont organisées sur les thèmes du sport santé / Froid et bienfaits de la nage en mer.



Les préconisations fédérales

Le guide FFN spécifique détaille un rétro-planning ainsi que les points à ne pas oublier lors de chaque étape.

SYNTHESE ACCOMPAGNEMENT DISPOSITIFS FEDERAUX

| Actions mises en oeuvre | Dispositif de financement mobilisable | Accompagnement fédéral proposé | | | Contact |
|-------------------------|--|--------------------------------|---|--|--|
| | | Aide financière | Dotation matérielle | Dotation Kit de communication | |
| Piscines sans club FFN | PSF | / | / | Vous pouvez demander au service communication une banderole. Aucun envoi systématique n'est réalisé. | Vincent BRIERE (vincent.briere@ffnatation.fr) |
| Sites naturels | PSF Fonds de dotation Paris 2024 | / | Possible dans le cadre de NGN. | Possible dans le cadre de NGN. | Vincent BRIERE (vincent.briere@ffnatation.fr) |
| Bassins temporaires | PEP 5000 (ANS) Fonds de dotation Paris 2024 | / | Possible si dans le cadre de l'appel à projet « Impact 2024 » | / | Basile GAZEAUD (equipement@ffnatation.fr) |

Glossaire :

- **PSF** : Projet Sportif Fédéraux
- **PST** : Projet Sportif Territoriaux
- **ANS** : Agence Nationale du Sport
- **PEP 5000** : Plan « 5000 terrains de sport »
- **DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- **SDES** : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- **FDVA** : Fonds de développement de la vie associative

SYNTHESE ACCOMPAGNEMENT DISPOSITIFS FEDERAUX

| Actions mises en oeuvre | Dispositif de financement mobilisable | Accompagnement fédéral proposé | | | Contact |
|---|---|--|--|---|---|
| | | Aide financière | Dotation matérielle | Dotation Kit de communication | |
| J'apprends à nager et Aisance aquatique | PST (aide de l'état via les services déconcentrés, DRAJES ou SDJES) | Reste à charge de 9€ par enfant licencié. Voir le cahier des charges du dispositif pour plus de détails. | Bonnets de bains T-shirts Diplôme de participation et de réussites | Affiches et flyers à disposition en PDF. | Vincent BRIERE (vincent.briere@ffnatation.fr) |
| NGN | PSF Contractualisation (FFN-Ligue) FDVA | / | Banderoles Panneau d'affichage Dotation textile pour les éducateurs. Possibilité de prêt d'une zone de baignade | Affiches et flyers à disposition en PDF. | Vincent BRIERE (vincent.briere@ffnatation.fr) |
| Water-Polo Summer Tour et Beach-Polo | PSF Contractualisation (FFN-Ligue) FDVA | / | Envoi de ballons et de T-shirts pour l'encadrement Possibilité de prêt d'un terrain | Possibilité de la réalisation de l'affiche pour le Water-Polo Summer Tour | Hugo MARTINEZ (hugo.martinez@ffnatation.fr) |
| Eau libre et nage en eau froide/glacée | PSF Contractualisation (FFN-Ligue) | / | Uniquement pour les courses labellisées « EDF Aqua Challenge » | Uniquement pour les courses labellisées « EDF Aqua Challenge » | Pour l'EDF Aqua Challenge : Raphaël RIEUMAL (raphael.rieumal@ffnatation.fr) Pour le reste : Département de l'Offre de pratique (odp@ffnatation.fr) |



CONCLUSION

BRAYRON
DIBERON

CONCLUSION

Ce guide a fait l'objet d'un important travail et nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui y ont contribué et partagé leurs expériences.

Notre ambition est de réinvestir le milieu naturel car nous y avons toute notre place ; ce guide est une première étape.

En effet, la pratique sportive des français en milieu naturel est en pleine expansion et nous devons permettre la pratique de la natation pour le plus grand nombre dans ces espaces. C'est un enjeu important pour le développement de nos structures fédérales, notamment avec la plus en plus grande complexité d'obtention de créneaux dans les piscines. Nous devons tout faire pour faire connaître nos dispositifs et faciliter la participation.

Nous avons tenté d'être le plus concret possible dans la conception de ce guide et nous espérons qu'il vous aidera dans l'aboutissement de vos projets. Il sera régulièrement mis à jour et enrichi avec d'autres exemples.

L'immense majorité des noyades ont lieu en milieu naturel, nous devons renforcer la prévention afin de réduire le nombre de noyades accidentelles (environ 1000 décès dont la moitié pendant la période estivale ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans).

Enfin, la FFN ainsi que les ligues peuvent vous aider dans votre projet et vous trouverez en [page 50](#) les principaux salariés concernés sur ce type d'activité.

Mme Bénédicte Compois et M. Joël Pineau
Vice-Présidents de la FFN

REMERCIEMENTS

La Fédération tient à remercier les membres de son cercle de compétences « animation territoriale et de pleine nature » pour son investissement. Les services fédéraux ainsi que les ligues ont également contribué à la réalisation de ce guide.

Les travaux ont été supervisés par Mme Bénédicte Compois et M. Joël Pineau ; Vice-Présidents FFN.

Voici les principaux contributeurs (par ordre alphabétique) :

- Arvine AMIN (Ligue de Normandie)
- Catherine ARRIBE (FFN)
- Yann BROCHEN (Ligue des Pays de la Loire)
- Roland CABANES (FFN)
- Nessim CHAREF (FFN)
- Ana DE SOUSA ROSA (FFN)
- Basile GAZEAUD (FFN)
- Vincent HAMELIN (FFN)
- Laurent PASCAUD (Comité de Dordogne)
- Katarin QUELENNEC-LORZIL (Ligue de Bretagne)
- Raphaël RIEUMAL (FFN)

Images :

- FFN - Philippe Pongenty
- FFN - Nessim Charef
- Ligue de Bretagne de Natation
- Ligue des Pays de la Loire de Natation
- Ligue de Normandie de Natation

CONTACTS FFN

En cas de question, vous pouvez contacter votre ligue régionale ainsi que les services fédéraux.



**AISANCE
AQUATIQUE**



- J'apprends à nager, Nagez Grandeur Nature et les activités estivales : contacter Vincent BRIERE (vincent.briere@ffnatation.fr et 01 70 48 45 73).



- Eau libre : Pour l'EDF Aqua Challenge, contacter Raphaël RIEUMAL (raphael.rieumal@ffnatation.fr et 01 70 48 45 38) et le département de l'Offre de pratique (odp@ffnatation.fr et 01 70 48 45 39) pour les autres compétitions de la discipline.



- Water Polo Summer Tour et Beach Water-Polo : contacter Hugo MARTINEZ (hugo.martinez@ffnatation.fr et 01 70 48 45 16).

- Le service du réseau fédéral (reseau.federal@ffnatation.fr) vous accompagne dans l'acquisition, le lieu d'implantation ou la gestion d'un bassin temporaire ou non. Le service développement des pratiques et de la santé vous accompagne dans le développement de vos activités et l'organisation de ces dernières pour faire vivre ces sites.